

DECRET N°2012-394 DU 06 NOVEMBRE 2012

portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Départemental de l'Atacora.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011-758 du 30 novembre 2011 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2010-060 du 12 mars 2010 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- Vu** le décret n° 90-347 du 14 novembre 1990 portant approbation des statuts des Centres Hospitaliers Départementaux et des Formations Sanitaires Assimilées ;
- Sur** proposition du Ministre de la Santé ;
- Le** Conseil des Ministres en sa séance du 27 juin 2012.

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Départemental de l'Atacora, les personnes dont les noms suivent :

Président : Monsieur **ABOUBAKAR Moufalilou**, représentant du Ministre de la Santé ;



Vice-Président : Monsieur **KOUYOUKOU Pierre N'Dah**, Représentant du
Ministre Chargé de l'industrie ;

Membres :

- 1- Monsieur **NAMBONI P. Jacob**, Directeur Départemental de la Santé de l'Atacora/Donga ;
- 2- Monsieur **DAKODO Félicien**, Receveur des Finances ;
- 3- Monsieur **MORA O. Baro**, Représentant du Préfet des Départements de l'Atacora/Donga ;
- 4- Monsieur **M'PO NATA Antoine**, Directeur Départemental du Travail et de la Fonction Publique ;
- 5- Monsieur **DJAGALI Roland**, Directeur Départemental de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes du 3^{ème} Age ;
- 6- Monsieur **BARASSOUNON ALI Amadou**, Directeur Départemental du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective ;
- 7- Monsieur **OROU GADO Gaston**, Représentant du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'homme, Porte-Parole du Gouvernement ;
- 8- Monsieur **N'TCHA Jean**, Président de la Commission Médicale Consultative ;
- 9- Monsieur **AHOUNOU M. Aristide**, Délégué du personnel technique ;
- 10- Monsieur **AFFO DRAMANI Soulémane**, Délégué du personnel administratif
- 11- Monsieur **EL HADJ PEDRO Amadou**, représentant des populations ;
- 12- Monsieur **Armand EKAMBI**, représentant des partenaires techniques et Financiers ;
- 13- Monsieur **SASSA SINKOU Julien**, représentant des tradithérapeutes.

Article 2 : Monsieur **ABOUBAKAR Moufalilou**, représentant du Ministre de la Santé, conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts des Centres Hospitaliers Départementaux et des Formations Sanitaires Assimilées, est nommé Président du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Départemental (CHD) de l'Atacora.

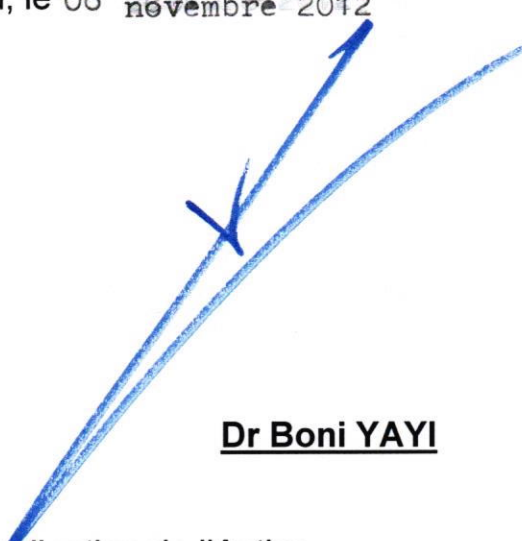
Article 3 : Le Directeur du Centre Hospitalier Départemental assiste avec voix consultative aux délibérations du Conseil d'Administration.



Article 4 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

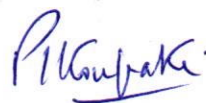
Fait à Cotonou, le 06 novembre 2012

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de la Santé,



Jonas GBIAN



Dorothée Akoko KINDE-GAZARD

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; PM/CCAGEPPPPDDS 4 ; MS 4 ; MEF 4 ; AUTRES
MINISTRES 24 ; PREFETS 6 ; SGG 4 ; DGAE-DGCPE 2 ; PAC 2 ; DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 ; BN-DAN-DLC-IGE ;
GCOMB-DGCST-INSAE 4 ; BCP-CSM-IGAA 3 ; UAC-ENAM-FADESP 3 ; UNIPAR-FDSP 2 ; JO 1.

